



Référence dossier : 012591017 003



ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INSTALLATIONS AUTORISÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC

au titre de l'arrêté municipal du 6 mai 2011 portant règlement des étalages et terrasses installées sur la voie publique

SARL LE CAVEAU DU PALAIS
17, PLACE DAUPHINE à Paris, 1er

est bénéficiaire d'une autorisation d'occupation du domaine public au droit du/des :

Nature du dispositif et localisation <small>à l'adresse, et le cas échéant, par rapport à l'entrée du commerce, vue face à la façade</small>		Longueur <small>(en mètres)</small>	Largeur <small>(en mètres, à partir du socle de la devanture)</small>	Période d'installation	
				du	au
17 PLACE DAUPHINE					
1	TERRASSE OUVERTE	5.00	1.20		
2	TERRASSE OUVERTE	12.30	1.20		
3	TERRASSE OUVERTE DROITE	2.50	1.20		

L'autorisation est délivrée à titre rigoureusement personnel, et ne peut être, ni cédée, ni sous-louée.

Emplacement indicatif des installations autorisées :



- Terrasse Ouverte
- Contre-Terrasse
- Terrasse Fermée
- Plancher Mobile
- Etalage
- Contre-Etalage
- Commerce Accessoire